

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Direction technique Nationale
14 rue SCANDICCI
93508 PANTIN Cedex

ATTESTATION D'EXPERIENCE D'ENTRAINEMENT SIGNIFICATIF

Considérant le dossier en ma possession, je soussigné, Christian DONZE, Directeur Technique National de la Fédération Française de Natation, atteste que :

NOM :

Prénom :

Justifie d'une expérience dans les 5 années qui précèdent le 15 mars 2010 :

- D'entraînement significatif de 800 heures en natation synchronisée ou water-polo ou natation course ou de 500 heures en plongeon, sur trois saisons sportives, au sein d'une Fédération agréée ou d'un pôle figurant sur la liste établie par le Ministre des Sports.

Et

- D'une expérience d'entraînement d'une équipe de water-polo masculin ou féminin, d'un plongeur ou d'une plongeuse, d'un nageur ou d'une nageuse (natation synchronisée, natation course), ayant participé, au moins, à un championnat de France de catégorie d'âge (minimes, cadets, juniors, jeunes), à un championnat de France de « Nationale 2 », ou à un championnat de France de water-polo féminin en « nationale 1 », ou en natation course un nageur ou une nageuse classé dans les 160 premiers du Natathlon

Spécialité :

Cette attestation est établie à la demande du candidat pour faire valoir ce que de droit conformément à l'article 7 de l'arrêté du 15 mars 2010 portant création du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, Spécialité « perfectionnement sportif ».



(Hologramme de sécurité)

A le

Le Directeur Technique National

Christian DONZE